

## CONTROLE ET GESTION DE L'ECOSYSTEME

6.1 La neuvième réunion du WG-CEMP, présidée par le responsable, J. Bengtson, s'est tenue au Cap (Afrique du Sud), du 25 juillet au 3 août 1994. Le rapport de la réunion est annexé en tant qu'annexe 6.

## ACTIVITES DES MEMBRES

6.2 Lors des années précédentes, des résumés du statut des activités des Membres - notamment la présentation au CEMP de leurs données sur le contrôle des paramètres approuvés des prédateurs et la nature des recherches visant à évaluer l'utilité des paramètres des prédateurs potentiels - étaient annexés au rapport du WG-CEMP. Cette année, pour éviter de surcharger le rapport final du Comité scientifique, cette information est présentée au Comité scientifique dans le document SC-CAMLR-XIII/BG/2.

6.3 Le Comité scientifique a reconnu la valeur des recherches mises en place par l'Italie et l'Afrique du Sud dans le cadre du CEMP, et a s'est montré heureux de l'engagement de la Norvège qui a l'intention de commencer de tels travaux (annexe 6, paragraphe 3.3). Il a regretté l'absence de représentants de plusieurs pays qui, apparemment, mènent actuellement ou ont menés récemment, des programmes de recherches sur les grands prédateurs présentant un intérêt particulier pour le CEMP.

6.4 E. Fanta a déclaré que le programme brésilien du CEMP avait été temporairement suspendu mais qu'il serait repris en 1995/96. Eduardo Balguerías (Espagne) a déclaré que les recherches entreprises par l'Espagne sur les manchots de l'île de la Déception étaient subventionnées par des allocations de recherche annuelles, et qu'il était donc impossible d'en assurer la continuité, ainsi qu'il conviendrait au programme d'études du CEMP.

6.5 Le Comité scientifique a de nouveau encouragé les Membres à participer aux réunions et aux activités du CEMP. Il a notamment invité la France, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, qui mènent toutes des programmes de recherche à long terme présentant un intérêt particulier pour le CEMP et propres à établir des interactions qui seraient réciproquement profitables, à envoyer des représentants et à participer à des recherches collectives.

6.6 Il a été noté que la publication du bulletin d'information du WG-CEMP, approuvé par le Comité scientifique l'année dernière, devrait être entreprise dès la fin de la présente réunion du Comité scientifique.

## PROCEDURES DE CONTROLE

### Sites

6.7 Un plan de gestion d'une zone spécialement gérée de l'Antarctique (ASMA), à la baie de l'Amirauté, dans l'île du roi George, soumis par les délégations du Brésil et de la Pologne, avait été approuvé par le SCAR et, conformément à la procédure convenue, était maintenant présenté à la CCAMLR qui devait faire part de ses commentaires.

6.8 En examinant ce projet, le Comité scientifique a rappelé qu'une première ébauche de ce document avait été envoyée au WG-CEMP pour qu'il l'examine. Ses commentaires figurent à l'appendice E de l'annexe 6.

6.9 Le Comité scientifique a noté que ce plan avait été préparé conformément à l'annexe V du protocole sur la protection de l'environnement du traité sur l'Antarctique, et qu'il avait été présenté à la CCAMLR, ainsi que le requiert l'Article 6(2) de l'annexe V, dès que le protocole avait été mis en vigueur.

6.10 Ce plan représente la première proposition d'ASMA jamais développée et présentée à la CCAMLR. Aucun critère n'avait toutefois été établi par la CCAMLR permettant d'évaluer de telles propositions.

6.11 Il a été convenu de recommander à la Commission d'inclure dans toute évaluation des projets d'ASMA ou des Zones spécialement protégées de l'Antarctique (ASPA) devant être réalisée par le Comité scientifique une estimation de la mesure dans laquelle les informations ci-dessous sont fournies de manière adéquate :

- i) une description de la répartition des oiseaux et des phoques reproducteurs dans la région et, du moins pour les espèces se reproduisant en colonies, la position de leur accès à la mer et à la colonie;

- ii) la position des sites dans lesquels on procède à des études de contrôle dans le cadre du CEMP, que ce site soit ou ne soit pas un site du CEMP officiellement reconnu en vertu de la mesure de conservation 18/IX;
- iii) l'assurance d'une protection adéquate des recherches répondant aux objectifs de la CCAMLR;
- iv) une description des secteurs d'alimentation connus des espèces de vertébrés associées à la zone de gestion proposée ou s'y reproduisant;
- v) une notification à la CCAMLR de toute autre question pertinente à la mise en œuvre de l'Article II de la Convention.

6.12 Le Comité scientifique a recommandé à la Commission d'une part, d'élaborer une procédure officielle d'examen des propositions d'ASMA et d'ASPA et d'autre part, de déterminer la manière dont la CCAMLR devrait les examiner et à quel stade elles devraient l'être. Il a suggéré que toute proposition devant être examinée par la CCAMLR devrait lui parvenir le 31 mars au plus tard, pour qu'elle puisse être examinée par le WG-EMM puis par le SC-CAMLR à leur prochaine réunion.

6.13 Un groupe *ad hoc* a été chargé d'examiner la proposition d'ASMA du Brésil et de la Pologne selon les critères exposés au paragraphe 6.11. Il a remarqué que les informations requises n'avaient pas toutes été présentées. Il a également noté qu'il n'y était fait aucune mention de consultations avec d'autres parties - par ex., les USA, l'Equateur et le Pérou, - qui mènent également des recherches dans la région.

6.14 Le Comité scientifique a donc recommandé de réviser la proposition pour que l'information demandée au paragraphe 6.11 y soit incluse.

#### Méthodes standard

6.15 Le Comité scientifique a pris note de la révision des méthodes standard sur la taille de la population reproductrice, la réussite de la reproduction et le recrutement et la survie selon l'âge chez les albatros à sourcils noirs, sur le recrutement et la survie selon l'âge chez les manchots, sur les procédures de détermination du sexe des manchots et sur les méthodes de baguage et de lavage d'estomac (selon les conclusions de l'atelier sur les interactions oiseaux de mer/chercheurs qui s'est tenu l'année dernière). Il a noté qu'en réponse à la

recommandation du WG-CEMP, le secrétariat avait distribué ces révisions (en anglais uniquement) aux Membres, avant la saison 1994/95 sur le terrain. Le secrétariat a été félicité pour son action prompte et efficace.

6.16 On a cependant remarqué que les changements sur lesquels on s'était accordé au cours des années précédentes, notamment à la suite de l'incorporation du manchot papou dans les espèces contrôlées du CEMP, n'avaient pas encore été introduits et distribués. Le secrétariat a été chargé d'effectuer ces changements au plus tôt et de distribuer la version mise à jour des textes au sous-groupe *ad hoc* sur les méthodes de contrôle (actuellement, J. Bengtson, J. Croxall et Wayne Trivelpiece (USA)). Une fois qu'ils auront été approuvés, ces nouveaux changements devraient être distribués conjointement avec les premiers changements, dans toutes les langues de la Commission.

6.17 Le Comité scientifique a apprécié le fait que les scientifiques mentionnés ci-dessous aient accepté de préparer, à titre d'ébauche, de nouvelles méthodes standard qui seront examinées par le WG-EMM :

- utilisation des enregistreurs de temps/profondeur (TDR) : Peter Boveng et W. Trivelpiece, Boris Culik et Rory Wilson (Allemagne);
- collecte des données de TDR : Ian Boyd et John Croxall (GB); et
- pétrels antarctiques et damiers du Cap : F. Mehlum (Norvège), J. van Franeker (Pays-Bas).

6.18 Le Comité scientifique a également apporté son soutien à la demande de textes nouveaux qui seraient introduits dans les méthodes standard. Ces textes seraient rédigés par G. Robertson (Australie) : lavage d'estomac des manchots; R. Veit (USA) : lavage d'estomac des procellariiformes; K. Kerry et J. Clarke (Australie) : échantillonnage visant à déterminer les maladies des manchots.

6.19 Il a été noté que, vu l'absence de progrès réalisés en ce qui concerne la conception de méthodes standard pour les phoques crabiers, les Membres compétents en la matière ont été encouragés à proposer, au plus tôt, des méthodes standard provisoires.

6.20 Le Comité scientifique avait approuvé l'année dernière le développement par le WG-CEMP de propositions relatives à l'élaboration de méthodes standard devant servir à étudier, enregistrer et rendre compte du comportement en plongée et des capacités

d'approvisionnement des manchots et des phoques à partir des données collectées par TDR et des instruments connexes. Ayant maintenant minutieusement développé son projet (annexe 6, paragraphes 4.15 à 4.21), le WG-CEMP a recommandé la convocation d'un atelier en 1996, en vue de développer, en tant que paramètres standard, les indices de l'effort d'approvisionnement susceptibles de refléter la variation intra- et interannuelle de la disponibilité des proies. Le Comité scientifique a donné son accord à ce projet dans la mesure où les attributions de l'atelier, qui doivent être déterminées durant la période d'intersession par I. Boyd et un sous-groupe *ad hoc* du WG-CEMP, seraient approuvées, et a convenu d'en tenir compte dans le budget provisoire de 1996.

#### CONTROLE DE L'ENVIRONNEMENT

6.21 Le Comité scientifique a félicité le secrétariat d'avoir compilé les informations sur la distribution et l'étendue des glaces de mer autour des sites de contrôle du CEMP. Il a apprécié le rapport détaillé qui figure dans le document SC-CAMLR-XIII/BG/10 sur les progrès effectués à ce jour et a pris note du dialogue échangé récemment avec la CIB et d'autres institutions qui étudient également certaines caractéristiques des glaces de mer de l'Antarctique, à partir de données anciennes archivées. Le rapport suggère l'existence d'autres sources de données pertinentes (probablement moins coûteuses).

6.22 Plutôt que de renvoyer cette question au sous-groupe *ad hoc* du WG-CEMP sur les statistiques, ainsi qu'il est suggéré dans SC-CAMLR-XIII/BG/10, le Comité scientifique a estimé que pour les besoins de la CCAMLR, les possibilités créées par ces nouvelles sources de données devraient être examinées minutieusement l'année prochaine par les Groupes de travail appropriés du Comité scientifique. Pour faciliter cet examen, le directeur des données a été chargé d'obtenir des données sur CD-ROM du centre de données des USA sur les neiges et les glaces, de calculer les indices des glaces de mer ainsi qu'ils sont actuellement définis par le CEMP (SC-CAMLR-XI, annexe 7, paragraphes 4.30 à 4.32), de comparer ces indices aux indices calculés à partir des cartes du JIC et d'en déclarer les résultats à la réunion du WG-EMM.

6.23 Le Comité scientifique a convenu qu'en attendant les résultats de cet examen et d'une nouvelle évaluation, le secrétariat ne devrait pas extraire davantage de données des glaces de mer des cartes du JIC.

6.24 Par ailleurs, J. Bengtson avait été chargé de discuter avec le président du Comité scientifique de la CIB (SC-CIB), Stephen Reilly (USA), des initiatives de la CIB en ce qui

concerne les données des glaces de mer. Un premier entretien ayant mis en évidence l'utilité de nouvelles discussions, Rennie Holt (USA) a été chargé de les mettre en place et d'en rendre compte lors de la réunion du WG-EMM.

#### EXAMEN DES RESULTATS DES CONTROLES

6.25 Le Comité scientifique a pris note du fait que 46 jeux de données sur des espèces ayant été désignées pour le contrôle dans huit sites, avaient été présentés au CEMP par cinq Etats membres, dont, pour la première fois, l'Italie (annexe 6, tableau 1). Il s'est cependant fait l'écho du Groupe de travail qui s'inquiète du fait que certains Membres menant, on le sait, des activités en rapport avec les programmes du CEMP, ne présentaient toujours pas leurs données au CEMP. De plus, aucun Membre n'ayant présenté de données anciennes cette année, les lacunes ne cessent de s'accumuler dans les séries chronologiques de données présentées à ce jour au CEMP.

6.26 Comme il en avait été chargé, le secrétariat a évalué les différences interannuelles des données présentées pour chaque paramètre à chaque site en se servant des méthodes statistiques préconisées dans les Méthodes standard du CEMP. En examinant ces évaluations, le Groupe de travail :

- i) soulevait des questions quant à la validité de certains des tests statistiques effectués;
- ii) demandait que soient étudiés de nouveaux modes de présentation des résultats en vue de faciliter le processus d'examen; et
- iii) recommandait au directeur des données et au sous-groupe sur les statistiques (actuellement P. Boveng, P. Rothery (GB), et Enrique Marschoff (Argentine)) de se pencher sur ces questions pendant la période d'intersession.

6.27 Le Comité scientifique a convenu du statut prioritaire des travaux visant à identifier d'une part, les analyses statistiques les plus appropriées à l'étude de la variation et des tendances interannuelles des indices du WG-EMM et d'autre part, les modes de présentation les plus clairs des résultats de ces analyses. Ces travaux devraient être effectués par correspondance, et si les circonstances le permettent, par un contact direct entre les membres du sous-groupe sur les statistiques et le directeur des données. Il est possible, en fonction des

progrès réalisés durant la période d'intersession, qu'une réunion d'un jour soit nécessaire, juste avant la réunion du WG-EMM.

#### INTERACTIONS AU SEIN DE L'ECOSYSTEME

6.28 Le Comité scientifique a noté que la discussion de cette question s'était déroulée lors de la réunion conjointe des Groupes de travail.

#### EVALUATION DE L'ECOSYSTEME

6.29 De par les problèmes rencontrés lors du calcul de l'amplitude et de l'importance des différences interannuelles des valeurs des paramètres (voir le paragraphe 6.26 ci-dessus), la procédure d'évaluation suivie par le WG-CEMP en 1994 (présentée au tableau 2 de l'annexe 6) était du même ordre que celles suivies en 1992 et 1993, et n'a pas adopté la forme d'une récapitulation plus quantitative comme cela avait été envisagé dans SC-CAMLR-XII, au paragraphe 6.37 de l'annexe 6.

6.30 Le Comité scientifique a toutefois jugé que les tableaux récapitulatifs étaient très utiles et y a apprécié la claire distinction établie entre les évaluations reposant sur les données présentées à la banque de données du CEMP et celles reposant sur les données collectées chaque année par les procédures standard mais qui n'ont pas été présentées au CEMP.

6.31 Le Comité scientifique a apprécié la valeur du tableau 2 de l'annexe 6, en ce sens que les données fournies permettent de déterminer plus précisément la taille des populations de prédateurs et leur performance en 1993/94 (annexe 6, paragraphes 7.13 à 7.22).

6.32 En particulier, le Comité scientifique a pris note des conclusions (annexe 6, paragraphe 7.23) selon lesquelles en 1993/94, les trois sous-zones de la zone statistique 48 avaient révélé des tendances très différentes en ce qui concerne les capacités des prédateurs et la disponibilité/abondance des proies. Il s'est rallié à l'opinion du Groupe de travail pour constater que ces situations contrastées offraient une excellente occasion, par un effort concerté, d'étudier les caractéristiques biologiques et physiques de l'environnement marin dans ces trois sous-zones en 1993/94.

6.33 En conséquence, le WG-EMM a été chargé d'étudier la meilleure manière d'organiser et de faire effectuer au plus tôt des analyses comparables, et le cas échéant, coordonnées, des

données pertinentes. Les Etats membres possédant ce type de données, ou au courant de leur existence, ont été priés de fournir des renseignements au WG-EMM, à moins qu'ils ne l'aient déjà fait dans les discussions du Groupe de travail conjoint ou dans leur rapport d'activités de 1993/94.

#### ATTRIBUTIONS DU CEMP

6.34 L'année dernière, le Comité scientifique avait convenu que le WG-CEMP devrait tenter de déterminer s'il était opportun et approprié d'envisager dès maintenant l'expansion du CEMP au-delà de son centre d'intérêt exclusif qui à présent repose sur un système basé sur le krill.

6.35 Le WG-CEMP s'était brièvement penché sur trois domaines de recherches actuelles qui pourraient apporter une contribution appréciable au contrôle et à la recherche dirigée sur les prédateurs des espèces de poissons faisant actuellement l'objet de pêche commerciale, ou l'ayant fait récemment (annexe 6, paragraphes 9.3 à 9.7), à savoir :

- i) les travaux sur les cormorans à yeux bleus, réalisés notamment par Esteban Barrera-Oro et Ricardo Casaux et leurs collègues qui ont fourni des données sur l'abondance relative et d'autres caractéristiques de plusieurs espèces de poissons benthiques côtiers. Cette recherche a fait l'objet de nouvelles discussions au sein du WG-FSA (annexe 4, paragraphes 5.1 à 5.3);
- ii) des recherches en cours dans cinq archipels subantarctiques menées par l'Afrique du Sud, l'Australie, la France et la Suède sur la dynamique des interactions manchots royaux-Myctophidæ; et
- iii) des travaux approfondis, effectués principalement par des scientifiques d'Allemagne, d'Australie et des USA, sur les prédateurs importants de *Pleuragramma antarcticum*, espèce sélectionnée dans le programme CEMP sur laquelle le CEMP n'a reçu que très peu d'informations.

6.36 Au cours de la discussion, les Membres ont noté que la recherche sur les manchots royaux et les Myctophidæ pourrait être coordonnée avec celle sur les calmars, laquelle serait également utile au Comité scientifique.



6.37 Il a également été noté que l'interaction des otaries de Kerguelen et de *C. gunnari* présenterait un intérêt considérable quant à la dynamique et à la gestion des stocks de ce poisson des glaces dans la sous-zone 48.3 (annexe 4, paragraphe 4.77).

6.38 Le Comité scientifique a pris note des conclusions du WG-CEMP selon lesquelles l'élargissement des attributions du CEMP pour bénéficier des travaux en cours sur ces questions serait inestimable.

6.39 Le Comité scientifique a rappelé les discussions qu'il avait engagées l'année dernière (SC-CAMLR-XII, paragraphes 8.11 à 8.13) sur les avantages et les inconvénients de l'expansion des attributions du CEMP. Il a approuvé la déclaration du WG-CEMP selon laquelle toute expansion devrait être planifiée minutieusement afin d'éviter de dissiper l'effort considérable nécessaire au maintien du programme actuel du CEMP. Il a de plus noté la valeur potentielle des comparaisons entre les interactions prédateurs-proies reposant sur le krill et celles reposant sur les poissons.

6.40 Ainsi, conscient de l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre des recherches et des activités de contrôle appropriées sur des prédateurs sélectionnés d'espèces de poissons qui font, ou ont fait l'objet d'intérêts commerciaux, le Comité scientifique a convenu de reconsidérer cette question à la prochaine réunion de ses Groupes de travail. Il a encouragé les Membres à présenter des projets préliminaires de recherches et d'activités de contrôle.

6.41 Pour finir, le Comité scientifique a noté que J. Bengtson avait signifié son intention de se retirer du poste de responsable du WG-CEMP. Le président, avec un soutien unanime, l'a remercié des cinq années pendant lesquelles il avait dirigé le WG-CEMP d'une façon exceptionnelle, et au cours desquelles l'avancement du programme avait été tel que celui-ci avait suscité beaucoup d'intérêt sur le plan international et contribué à répondre aux objectifs de gestion de l'écosystème de la CCAMLR.

#### AVIS A LA COMMISSION

6.42 L'importance de la prompte déclaration d'une part, des données actuelles du CEMP, chaque année et d'une manière opportune et d'autre part, de toutes les données anciennes pertinentes au CEMP, a été rappelée aux Membres.

6.43 Les Membres menant des programmes de recherche à long terme en rapport avec le CEMP, et notamment l'Allemagne, la France et la Nouvelle-Zélande devraient être

particulièrement encouragés à prendre pleinement part aux réunions et activités du WG-CEMP.

6.44 Le Comité scientifique a recommandé d'inclure des dispositions dans le budget provisoire de 1996 relativement à un atelier, qui se tiendrait l'année prochaine, sous réserve qu'il en approuve les attributions. L'objectif de cet atelier serait de développer des indices standard de l'effort d'approvisionnement des phoques et des manchots (à partir de données de TDR) susceptibles de refléter les variations liées à la disponibilité des proies sur une même année ou d'une année à l'autre.

6.45 Le secrétariat devrait être chargé de distribuer tous les changements apportés aux méthodes standard du CEMP dans toutes les langues de la Commission avant la saison d'activités 1995/96.

6.46 Le Comité scientifique avait préparé des recommandations destinées à la Commission quant à la mise en place de critères d'évaluation spécifiques aux propositions du SCAR relatives aux ASMA et aux ASPA. Ceux-ci sont exposés en détails au paragraphe 6.11.

6.47 En ce qui concerne le projet d'ASMA présenté actuellement par le Brésil et la Pologne, le Comité scientifique a attiré l'attention de la Commission sur le fait qu'il ne comportait pas toutes les informations requises au paragraphe 6.11. Le Comité scientifique avait recommandé d'en entreprendre un examen approprié (paragraphe 6.14). De plus, aucune notification n'a été reçue quant à la consultation d'autres parties (telles que l'Équateur, le Pérou ou les USA) dont on sait qu'elles mènent des recherches dans la région (paragraphe 6.13).